



Externalisation des frontières

Suivi de la politique d'externalisation de l'UE

Bulletin 3
14 octobre 2024

« La seule chose qui soit pire que d'être aveugle, c'est d'avoir la vue mais pas de vision ».

Helen Keller

Contenu

À propos de ce bulletin.....	2
Éditorial	2
Développements thématiques et régionaux	4
Gestion des frontières.....	4
Budgets et financement.....	6
Conditionnalité.....	7
Expulsion et réadmission.....	8
Partenariats migratoires.....	11
Autres	14
Ignorer les causes profondes de la catastrophe : l'UE et le Soudan.....	19
Soutien de l'UE aux régimes violents et autoritaires : pas de fin en vue.....	24

À propos de ce bulletin

Ce projet, dirigé par *Statewatch et migration-control.info*, financé par *Brot für die Welt*, *Misereor*, *medico international* et *Pro Asyl*, dévoile les politiques, plans et pratiques d'externalisation de l'UE. Il met en lumière leur impact sur les droits des personnes en déplacement et sur les normes démocratiques, la transparence et la responsabilité. Il comble le manque d'information publique en publiant des documents de l'UE, principalement ceux du Conseil, et synthétise l'excès d'informations provenant des institutions européennes, groupes de travail et gouvernements nationaux, en résumant les développements régionaux et en analysant en profondeur les enjeux clés.

Éditorial

Après la traditionnelle accalmie estivale, les institutions européennes ont repris leurs activités, et l'externalisation du contrôle de l'immigration demeure une priorité — sans jamais avoir été réellement remise en question.

Depuis le 1er juillet, la Hongrie assure la présidence du Conseil. Bien que largement symbolique, cette position offre à l'État membre une période de six mois pour promouvoir ses préférences politiques.

Malgré leur aversion déclarée pour « Bruxelles », les autorités hongroises semblent tout à fait prêtes à utiliser ses structures pour promouvoir des mesures de contrôle de l'immigration toujours plus strictes. Les documents de la présidence, publiés dans ce bulletin, appellent à intensifier les déportations, à approfondir les partenariats de contrôle migratoire avec des États non membres de l'UE, à renforcer les sanctions sur les visas et à lancer diverses autres initiatives.

Cela ajoute simplement une touche hongroise aux priorités de longue date de l'UE. Le régime d'Orbán est sans doute renforcé par les récentes victoires électorales de l'extrême droite à travers l'UE. Des mesures nationales strictes contre l'immigration sont proposées par des gouvernements d'États membres, malgré leurs différences politiques apparentes. Quel que soit le parti au pouvoir, les migrants risquent de devenir des boucs émissaires.

Les institutions de l'UE reconnaissent les effets négatifs de ces politiques. Elles savent que poursuivre la coopération avec la Tunisie sur la migration exigera un équilibre délicat entre la crédibilité des valeurs européennes et l'intérêt stratégique de maintenir ce partenariat. Pourtant, le rapport recommande d'approfondir cette coopération, montrant que les « valeurs européennes » sont de plus en plus mises à l'épreuve dans ce compromis.

Les analyses de cette édition confirment tristement cette observation. Un document de la présidence hongroise sur la Méditerranée centrale omet de mentionner la répression et les violences subies par les citoyens et migrants en Tunisie, Égypte et Libye. De même, un document de la précédente présidence belge sur le Soudan ignore, selon nos sources, l'impact de la priorité politique de l'UE - contenir les réfugiés - qui prime sur les solutions permettant de contribuer à une résolution pacifique du conflit en cours.

Cela ne signifie pas que l'UE n'a pas fourni d'aide humanitaire à la région : des fonds importants ont été alloués au Tchad, au Sud-Soudan et à d'autres pays accueillant la majorité des réfugiés du Soudan. Toutefois, il est évident que l'aide et les financements de l'UE soutiennent de plus en plus son programme de contrôle des migrations, en parallèle avec les fonds dédiés aux frontières.

Via le Groupe de coordination sur les migrations, un organe secret créé fin 2021, l'UE et ses États membres tentent de coordonner leurs dépenses liées aux migrations extérieures. Cependant, très peu d'informations publiques sont disponibles à ce sujet, hormis quelques références éparses dans des documents peu accessibles.

Nous avons obtenu les ordres du jour de toutes les réunions du groupe, publiés dans ce bulletin. Ils révèlent peu de détails, mais montrent clairement comment les mesures « dures » et « douces » se mêlent dans la politique migratoire de l'UE.

En juin 2023, le groupe a discuté d'un projet visant à équiper les garde-côtes et garde-frontières égyptiens en matériel de surveillance et de recherche et sauvetage. Un mois plus tard, le projet « Soutenir le Tchad, le Sud-Soudan et l'Éthiopie face à la crise des déplacés du Soudan » a été abordé. Nos demandes de documents devraient apporter plus de détails sur ces initiatives.

L'année prochaine, les propositions pour le prochain cycle budgétaire de l'UE seront probablement publiées, avec de fortes pressions pour allouer davantage de fonds au contrôle des migrations et aux frontières, à l'intérieur et à l'extérieur de l'UE. Il sera crucial d'empêcher que des fonds publics supplémentaires soient utilisés pour des projets nuisibles et contre-productifs.

Comprendre ces politiques, ces projets et les organes qui les mettent en œuvre est essentiel pour défendre des politiques migratoires plus justes. Ce bulletin vise à contribuer à cette compréhension, car la connaissance, bien qu'elle ne garantisse pas le pouvoir, en est un élément indispensable.

- Chris Jones, *Statewatch*

Développements thématiques et régionaux

Les documents résumés ci-dessous ont été produits ou discutés par cinq groupes de travail du Conseil de l'UE :

- Groupe de travail sur les aspects externes des migrations (EMWP)
- Comité stratégique sur les frontières, l'immigration et l'asile (CSIFA)
- Groupe de travail sur les visas
- Groupe de travail sur les frontières
- Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion (IMEX)

Ils incluent également des documents issus du Mécanisme opérationnel pour la dimension externe des migrations (MOCADDEM) et du Groupe de coordination sur les migrations, qui réunit des représentants de la Commission européenne et des États membres.

Tous les documents résumés ici, ainsi que d'autres, sont disponibles dans nos [archives documentaires](#), incluant des sections sur le Conseil européen et le Conseil « Justice et affaires intérieures ».

Contenu

- Gestion des frontières
- Budgets et financement
- Conditionnalité
- Expulsion et réadmission
- Partenariats migratoires
- Autres

Gestion des frontières

Solutions de pointe et nouveautés dans le domaine de la gestion intégrée des frontières - Document de travail

- Points clés :
 - demande qu'une « attention particulière soit accordée au renforcement de nos frontières extérieures » par le biais de « solutions de pointe dans le domaine de la gestion intégrée des frontières »
 - La présidence hongroise souhaite partager des informations et des connaissances sur les nouvelles technologies avec les États membres, Frontex et d'autres acteurs.
 - Une proposition concrète consiste à ce que la présidence prépare un « recueil » des différentes « solutions » utilisées dans les États membres.
- Auteur : Prochaine présidence hongroise du Conseil de l'UE

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- A : [Groupe de travail sur les frontières/Comité mixte](#) (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse)
- Date du document : 27 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11335/24](#)
- Classification : LIMITE

Évaluation de la vulnérabilité par Frontex - Rapport semestriel 1/2024 - Document de travail

- Points clés :
 - Depuis l'entrée en vigueur du règlement Frontex de 2019, l'agence doit procéder à des « évaluations de la vulnérabilité » des frontières extérieures des États membres
 - Ce document vise à lancer une discussion entre les délégations sur le dernier rapport de Frontex, qui est classé comme RESTREINT et n'est pas encore accessible au public.
- Auteur : Présidence hongroise entrante du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les frontières/Comité mixte](#) (UE-Islande/Liechtenstein/Norvège/Suisse)
- Date du document : 27 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11338/24](#)
- Classification : LIMITE

Programme de travail de la présidence hongroise (groupe de travail sur les frontières)

- Points clés :
 - L'accent est mis sur « Des frontières européennes fortes, un système résistant aux crises », l'une des trois priorités de la présidence hongroise du Conseil en matière d'affaires intérieures.
 - Dans cette rubrique, les priorités comprennent l'« innovation et l'état de l'art », les systèmes informatiques à grande échelle et la numérisation, ainsi que les « produits Frontex »
 - Une page de la présentation est supprimée
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les frontières](#)
- Date du document : 12 juillet 2024

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Numéro de document : [WK 10075/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Budgets et financement

Ordres du jour du groupe de coordination sur les migrations dans le cadre du NDICI-GE et des fonds bilatéraux des États membres de l'UE

21 ordres du jour des réunions de décembre 2021 à avril 2024 :

- 3 décembre 2021
- 18 février 2022
- 1er avril 2022
- 17 juin 2022
- 19 octobre 2022
- 16 novembre 2022
- 24 novembre 2022
- 25 janvier 2023
- 30 mars 2023
- 4 mai 2023
- 2 juin 2023
- 4 juillet 2023
- 27 juillet 2023
- 18 décembre 2023
- 6 février 2024
- 11 mars 2024
- 12 avril 2024
- 22 mai 2024
- 12 juin 2024
 - [Région de Chargui - soutien à la prévention des conflits et à la cohésion sociale \(Ares\(2024\)5425698\)](#)
 - Un projet de 2 euros financé par le pilier de réponse rapide du NDICI - Global Europe
 - « Cette mesure d'aide exceptionnelle de 18 mois vise à prévenir et à gérer les conflits en renforçant la cohésion sociale entre les

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

communautés d'accueil, les réfugiés et les rapatriés. Conformément à l'approche intégrée de l'UE à l'égard des conflits et des crises externes, l'action améliorera la résilience économique et environnementale des populations hôtes et des réfugiés hors camp dans la région du Hodh El Chargui et, plus spécifiquement, soutiendra la consolidation des mécanismes de prévention, de résolution et de gestion des conflits liés à la gouvernance des ressources naturelles, en particulier par le biais de planifications communautaires participatives et leur mise en œuvre pour améliorer l'accès des populations aux services sociaux de base ».

- 9 juillet 2024
- 29 juillet 2024

Conditionnalité

Vers un accord de deuxième génération sur l'assouplissement des formalités de délivrance des visas ? Vue d'ensemble et voie à suivre

- Points clés :
 - Seuls cinq des treize accords de facilitation des visas existants sont pleinement applicables.
 - La présidence propose de passer à une nouvelle « génération » d'accords de libre-échange.
 - Inclut des propositions de nouvelles restrictions, par exemple pour rendre possible la suspension d'un accord de libre-échange pour des raisons de sécurité nationale, ou pour conditionner les accords de libre-échange à l'alignement du pays tiers sur la politique étrangère de l'UE.
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 15 mai 2024
- Numéro du document : [Doc. du Conseil 9887/24](#)
- Classification : LIMITE

Proposition de DÉCISION D'EXÉCUTION DU CONSEIL relative à la suspension de certaines dispositions du règlement (CE) n° 810/2009 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la Somalie

- Points clés :
 - Proposition visant à introduire des restrictions et des limitations à la délivrance de visas Schengen aux ressortissants somaliens

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- La proposition est une réponse à la coopération « insuffisante » de la Somalie en ce qui concerne les expulsions de l'UE.
- La proposition précise que les ressortissants somaliens qui demandent ou obtiennent un visa Schengen sont déjà soumis à de sévères restrictions. Ainsi, « six États membres ne reconnaissent aucun document de voyage délivré par la Somalie, et sept autres ne reconnaissent que les passeports diplomatiques ou de service »
- Auteur : Commission européenne
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 23 juillet 2024
- Numéro du document
 - Document de la Commission COM(2024) 324 final/2
 - [Document du Conseil 12536/1/24 REV 1](#)
- Classification : Aucune

Expulsion et réadmission

Vers une politique de retour plus affirmée

- Points clés :
 - déclare que la situation « exceptionnelle » exige « des réponses exceptionnelles reposant sur la base juridique nécessaire, tout en envisageant des solutions novatrices et originales pour faire face aux flux migratoires mixtes ».
 - Afin d'augmenter les expulsions, « la boîte à outils politique doit être élargie », en utilisant la politique commerciale, « une utilisation plus stratégique du financement extérieur de l'UE » et des liens entre la migration et d'autres politiques extérieures de l'UE.
 - note que les pays tiers peuvent fournir une « médiation » pour soutenir les expulsions de personnes ayant fait l'objet de condamnations pénales vers des pays tels que la Syrie et l'Afghanistan, tout en suggérant que les pays tiers peuvent également servir de « plaques tournantes du retour » pour l'UE
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : Comité des représentants permanents
- Date du document : 9 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13129/24](#)
- Classification : LIMITE

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Rendre les systèmes de retour plus efficaces : défis liés à la sécurité publique et nationale - Document de réflexion de la présidence

- Points clés :
 - relate un certain nombre d'initiatives lancées ou de possibilités discutées pour augmenter les déportations
 - L'accent est mis sur les « défis liés à la sécurité publique et nationale posés par les personnes qui ne peuvent être renvoyées », en vue d'une discussion lors de la réunion du SCIFA du 27 septembre.
 - Les délégations sont invitées à indiquer si elles peuvent envisager une action de l'UE en matière d'expulsion d'individus représentant une menace pour la sécurité et provenant de pays tiers sensibles, et comment les agences de l'UE pourraient être impliquées.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : [Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile](#)
- Date du document : 13 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13170/24](#)
- Classification : LIMITE

Politique des visas de l'UE - évaluation du code des visas

- Points clés :
 - Évaluation par la Commission européenne du code des visas de l'UE
 - Une version réformée du code est entrée en vigueur en février 2020
 - La coopération en matière de réadmission est l'une des questions examinées dans le rapport
- Auteur : Commission européenne
- Au Secrétaire général du Conseil de l'UE Secrétaire général du Conseil de l'UE
- Date du document : 19 avril 2024
- Numéro de document :
 - Documents du Conseil : [6253/24](#), [ADD 1](#) et [ADD 2](#)
 - Document de la Commission : SWD(2024) 108 final, SWD(2024) 109 final, SEC(2024) 146 final
- Classification : aucune

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Document de réflexion de la présidence sur les mesures à prendre pour assurer le bon fonctionnement du système de retour

- Points clés :
 - constate que les négociations sur une nouvelle version de la directive « retour » sont « dans l'impasse » et que le nombre d'expulsions de l'UE « reste nettement inférieur au niveau escompté »
 - Le document vise à s'appuyer sur les discussions du premier semestre 2024 « pour explorer les orientations possibles d'un point de vue plus opérationnel »
 - Le document se concentre sur la manière dont le « retour des personnes présentant un risque pour la sécurité » peut être assuré et accéléré.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#)
- Date du document : 18 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12149/24](#)
- Classification : LIMITE

Évaluation du niveau de coopération des pays tiers en matière de réadmission en 2023

- Points clés :
 - Le rapport annuel sert à déterminer si les pays doivent être soumis à des sanctions en matière de visas pour manque de coopération dans les expulsions de l'UE.
 - Comprend des évaluations de plus de 30 États
 - [Comme le rapporte Statewatch](#), le rapport appelle à redoubler d'efforts pour accélérer les procédures d'expulsion et de réadmission afin de respecter les délais fixés par la nouvelle législation européenne en matière d'immigration.
- Auteur : Commission européenne
- Au Secrétaire général du Conseil de l'UE Secrétaire général du Conseil de l'UE
- Date du document : 23 juillet 2024
- Numéro de document :
 - [Document du Conseil 11797/24](#)
 - Document de la Commission COM(2024) 340 final
- Classification : RESTREINT/RESTRICTED

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Information de la Présidence concernant un projet pilote sur la reconnaissance mutuelle des décisions de retour

- Points clés :
 - Une nouvelle législation, qui entrera en vigueur en 2023, permet d'introduire dans le système d'information Schengen des alertes sur les décisions de retour, les rendant ainsi visibles pour tous les États membres.
 - Cette pratique, destinée à assurer la reconnaissance mutuelle de la décision de retour entre les États membres, est « efficace en termes généraux » mais « laisse encore à désirer en termes de rapidité et d'adéquation dans certains cas »
 - La présidence hongroise lance donc un projet pilote entre le 18 août et le 18 novembre pour changer la situation, qui est décrit dans le document suivant
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#)
- Date du document : 18 août 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 10475/24 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Partenariats migratoires

La situation actuelle au Soudan et son impact sur la région - Document de la présidence

- Points clés :
 - Malgré l'ampleur considérable de la catastrophe causée par le conflit au Soudan, le nombre de citoyens soudanais arrivant dans l'UE a été « relativement » faible entre avril 2023 et mai 2024, avec 8 162 personnes.
 - Le document décrit la situation des personnes déplacées, qui se comptent par dizaines de millions, tant à l'intérieur du Soudan que dans les pays voisins tels que le Tchad et l'Égypte.
 - Le document ne contient aucune recommandation ou proposition d'action de l'UE, mais indique que la situation au Soudan « mérite une plus grande attention »
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 11 juillet 2024

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Numéro du document : [Document du Conseil 11375/24](#)
- Classification : LIMITE

La situation migratoire actuelle en Afghanistan - Document de la présidence

- Points clés :
 - Examine la situation en Afghanistan après la prise de pouvoir par les Talibans en 2021, en notant que « de nombreux signes » indiquent que le pays « évolue vers un État policier théocratique ».
 - Bref aperçu de la situation économique et humanitaire avant d'examiner « l'impact des migrations » et la réponse de l'UE (y compris les chiffres du financement), et une section relativement longue sur les activités du Comité international de la Croix-Rouge.
 - La première des deux questions qui clôturent le document porte sur « la situation des migrants afghans, y compris les affaires pénales », ce qui indique que la principale préoccupation concerne les Afghans dans l'UE.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 16 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12991/24](#)
- Classification : LIMITE

Aperçu de la route de la Méditerranée centrale - Document de la présidence

- Points clés :
 - L'Égypte, la Libye et la Tunisie sont des pays « d'une importance exceptionnelle » et les « efforts de lutte contre la contrebande et de protection des frontières » déployés par les autorités libyennes et tunisiennes ont contribué à limiter les départs.
 - Suite à l'accord UE-Égypte de mars 2024, « la partie égyptienne n'a pas encore montré d'intérêt pour la conclusion d'une déclaration commune sur la migration et la mobilité » et ne semble pas intéressée par un accord avec Europol, mais les « travaux techniques » se poursuivent.
 - Le document fait également l'éloge de la coopération avec la Tunisie, mais note un manque d'intérêt pour la signature d'un accord avec Europol
 - Deux missions de l'UE se sont rendues en Libye cette année, où elles ont « discuté d'un programme global en matière de migration », et le document

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

indique que la coopération pourrait inclure un travail sur la « prévention des départs »

- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 15 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11373/24](#)
- Classification : LIMITE

Situation migratoire sur les routes de la Méditerranée occidentale et de l'Atlantique - Document de la présidence

- Points clés :
 - Reconnaître le rôle de l'Etat dans la création de voyages dangereux : « ...compte tenu du renforcement des contrôles sur le détroit de Gibraltar et le littoral méditerranéen, les migrants tentent souvent de partir de côtes rocheuses difficiles d'accès et doivent choisir des zones cachées et inaccessibles pour accoster, ce qui augmente le risque d'accidents en mer. »
 - Toutefois, le document attribue principalement aux passeurs le danger que représentent les personnes qui traversent la mer
 - Le document donne un bref aperçu de la coopération avec le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie, y compris des informations sur des financements s'élevant à des centaines de millions d'euros.
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs des migrations et de l'asile \(EMWP\)](#)
- Date du document : 13 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12988/24](#)
- Classification : LIMITE

Mise à jour sur l'état de la coopération extérieure dans le domaine de la politique migratoire

- Points clés :
 - Un document volumineux qui est régulièrement mis à jour et distribué aux délégations du Conseil.
 - Elle comprend des listes de réunions et d'événements liés aux dialogues bilatéraux entre l'UE et d'autres États, ainsi qu'à la participation de l'UE à des processus multilatéraux.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Utile pour identifier les réunions et les événements pour lesquels des demandes d'accès aux documents peuvent être déposées
- Auteur : Services de la Commission
- A : [Groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration \(EMWP\)](#)
- Date du document : 15 juillet 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11374/24](#)
- Classification : LIMITE

Autres

Bénéficiaires de la protection temporaire dans l'UE - Document de travail de la présidence

- Points clés :
 - prend acte des efforts considérables déployés pour accueillir les réfugiés ukrainiens, qui bénéficient de la directive sur la protection temporaire
 - Le document s'intéresse principalement aux « décisions futures concernant la transition vers la fin de la protection temporaire »
 - Discussion lors de la réunion du SCIFA du 27 septembre
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- Au : [Comité stratégique sur l'immigration, les frontières et l'asile](#)
- Date du document : 20 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13171/24](#)
- Classification : LIMITE

État général de l'espace Schengen - Baromètre Schengen +

- Points clés :
 - Un document de grande envergure
 - Le trafic de migrants est présenté comme une menace majeure pour la « sécurité intérieure ».
 - Diffusé avant la réunion du Conseil Schengen du 10 octobre
- Auteur : Services de la Commission
- A : Délégations
- Date du document : 23 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13507/24](#)

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Classification : LIMITE

Statut et accueil des demandeurs de protection internationale à la suite d'une décision négative en matière d'asile - Document de travail

- Points clés :
 - Couverture par *Statewatch* [ici](#)
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : Groupe de travail Asile
- Date du document : 25 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13517/24](#)
- Classification : LIMITE

Révision du statut des bénéficiaires d'une protection internationale - Document de travail

- Points clés :
 - Couverture par *Statewatch* [ici](#)
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : Groupe de travail Asile
- Date du document : 25 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 13518/24](#)
- Classification : LIMITE

Rapport annuel dans le cadre du mécanisme de suspension des visas : évaluation à mi-parcours et contribution au prochain rapport

- Points clés :
 - Ce document fait suite à une proposition de la présidence belge en faveur d'une approche commune pour l'évaluation du rapport annuel de la Commission sur le mécanisme de suspension des visas.
 - Peu d'informations substantielles dans le document, sauf en ce qui concerne les visas pour les ressortissants kosovars.
 - Se termine par des questions aux délégations destinées à alimenter les discussions au sein du groupe de travail sur les visas.
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 15 mai 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 9888/24](#)
- Classification : LIMITE

Débat de lancement sur les statistiques du VIS et l'asile

- Points clés :
 - Le document donne un aperçu introductif pour une discussion sur « l'abus de visas par des ressortissants de pays soumis à l'obligation de visa »
 - Le manque de statistiques fait qu'il est « actuellement impossible d'évaluer l'ampleur de ce phénomène »
 - La discussion a pour but de fournir une première étape sur les moyens d'aborder cette question.
 - Voir aussi les présentations ci-dessous
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas/Comité mixte \(UE-Islande/Norvège et Suisse/Liechtenstein\)](#)
- Date du document : 19 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 11228/24](#)
- Classification : LIMITE

Débat de lancement sur les statistiques du VIS et l'asile (présentations)

- Points clés :
 - Contient des présentations de la Belgique, de la Suède et de la Commission européenne sur la relation entre les visas et l'asile.
 - Présentation belge : Comprendre la relation entre les visas et l'asile à l'aide des résultats du VIS [Système d'information sur les visas].
 - Présentation suédoise : Utilisation du VIS dans la procédure d'asile
 - Présentation de la Commission européenne : Les statistiques du VIS et l'asile
- Auteur : Secrétariat général du Conseil
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 26 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9149/2024 INIT](#)

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Classification : LIMITE

Bilan de la présidence belge

- Points clés :
 - Présentation donnant un aperçu des travaux entrepris sous la présidence belge, couvrant les changements législatifs, les discussions stratégiques et « autres ».
- Auteur : Présidence belge du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 24 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9052/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Priorités de la future présidence hongroise

- Points clés :
 - Une présentation des priorités de la présidence hongroise en matière de justice et d'affaires intérieures, dont l'une est le « renforcement de l'effort commun dans la dimension extérieure de la migration ».
 - Comprend également les priorités du groupe de travail sur les visas
- Auteur : Présidence à venir
- A : [Groupe de travail sur les visas](#)
- Date du document : 24 juin 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil WK 9053/2024 INIT](#)
- Classification : LIMITE

Proposition de réaction de l'UE à la « déclaration interprétative » de la République du Belarus du 31 juillet 2023 concernant l'article 20 du protocole contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer, additionnel à la convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée - Document de travail des services de la Commission - VERSION RÉVISÉE

- Points clés :
 - Projet de note de l'UE aux Nations unies
 - Concerne une prise de bec relative à une tentative de la Biélorussie de soumettre une interprétation particulière du droit international.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A l'attention de : [Groupe de travail sur l'intégration, la migration et l'expulsion \(IMEX Expulsion\)](#) Groupe de travail sur le droit international public
- Date du document : 24 juillet 2024
- Numéro de document : [WK 10337/2024 REV 1](#)
- Classification : LIMITE

Vers une approche plus stratégique de la politique de l'UE en matière de visas - élaboration des conclusions du Conseil

- Points clés :
 - La présidence hongroise cherche à élaborer un ensemble de conclusions du Conseil sur la politique de l'UE en matière de visas.
 - Le document passe en revue divers aspects de la politique des visas et les changements potentiels, notamment : la révision du mécanisme de suspension des visas, l'application éventuelle de « mesures restrictives » du système européen d'information et d'autorisation de voyage (ETIAS) en cas d'« abus » du régime d'exemption de visa, la refonte du système d'information sur les visas et des statistiques sur les visas et l'asile, et les « sanctions en matière de visas » visant à encourager la coopération en matière d'expulsion.
 - Le document détaille également les moyens par lesquels les négociations sur les accords de visa avec les pays tiers pourraient être utilisées pour obtenir une coopération sur les questions de sécurité et d'immigration
- Auteur : Présidence hongroise du Conseil de l'UE
- A : [Groupe de travail sur les visas/Comité mixte \(UE-Islande/Norvège et Suisse/Liechtenstein\)](#)
- Date du document : 6 septembre 2024
- Numéro du document : [Document du Conseil 12930/24](#)
- Classification : LIMITE

Ignorer les causes profondes de la catastrophe : l'UE et le Soudan

- Bureau des médias de la Corne de l'Afrique, c/o migration-control.info

En juin, la présidence belge du Conseil de l'UE a transmis un document sur le Soudan au groupe de travail sur les aspects extérieurs de l'asile et de la migration (EMWP). Le document offre une vue d'ensemble de la situation de guerre et de déplacement dans ce pays, qui dure depuis avril 2023. Il omet plusieurs questions cruciales pour une bonne compréhension de la situation.

Améliorer la «resilience»

Document :

- [La situation actuelle au Soudan et son impact sur la région - Document de la présidence](#) (pdf)
- [Externalisation de l'archivage des documents de frontières](#)

L'introduction du document souligne clairement que l'intérêt de l'UE pour le pays est centré le contrôle des migrations.

La présidence belge (janvier à juin 2024) a affirmé vouloir s'attaquer aux « causes profondes de la migration et des déplacements forcés », en établissant une « coopération équilibrée avec les principaux pays d'origine et de transit » et en construisant des partenariats. Cela nécessiterait un « suivi continu de la route migratoire », pour « analyser l'impact potentiel des crises sur l'Union européenne et les outils pour optimiser notre résilience. »

Les Soudanais ont raisons pressantes de fuir. La guerre actuelle vise, à détruire le tissu social de la révolution soudanaise, lancée en décembre 2018 et renversée par le coup d'État des généraux d'octobre 2021.

Il n'existe aucun gouvernement légitime avec lequel engager des négociations de paix. Le conflit oppose deux camps : d'une part les Forces de soutien rapide, légitimées par le [partenariat de l'UE pour](#) opérer comme gardes-frontières, sous la direction de Hemmeti (Mohamed Hamdan Dagalo). Issues des Janjawids, responsables du génocide au Darfour dans les années 2000, elles sont alliées aux Émirats arabes unis (EAU). D'autre part, les Forces armées soudanaises (SAF) et leurs partisans islamistes, qui espèrent [gagner la guerre et le pouvoir](#) pour les 20 prochaines années.

Les Émirats arabes unis et RSF participent aux [négociations de paix menées par les États-Unis](#) et déclare vouloir fournir une aide humanitaire aux populations qu'ils ont eux-mêmes déplacées du Darfour, de Khartoum, de Gezira, de Gedarif et du Nil Bleu, entraînant la plus grande [crise](#) humanitaire et de [déplacement interne au](#) monde. Les Conseils norvégien et danois pour les réfugiés évoquent une crise de famine aux « d'une ampleur [historique](#) ». Le Soudan ne sera transformé de cette guerre. L'agro-industrie et les grands troupeaux de bétail occuperont de terre autrefois habitées. Les mines d'or auront été pillées et les villes sombreront dans la pauvreté.

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Dix millions de personnes déplacées, deux millions qui ayant fui vers les pays voisins - mais l'UE se préoccupe surtout les 8 000 Soudanais qui sont entrés « illégalement » en Europe, majoritairement via la dangereuse route de la Méditerranée. Le document évoque la « résilience », mais il s'agit de la résilience « européenne », pas celle des personnes en fuite. Dans l'interaction entre les garde-côtes et les milices, système d'asile de l'UE et Frontex, que signifie la résilience, si ce n'est « les empêcher d'entrer » ?

Ce que le document décrit correctement

La section 2 de ce document décrit fidèlement la situation au Soudan : la catastrophe, les belligérants, l'échec des négociations de paix et des conférences humanitaires. La troisième partie est également précise, abordant les effets des flux de réfugiés sur les pays voisins. Les chiffres sont corrects, tout comme la description des conditions précaires dans les camps au Tchad, la situation des réfugiés illégalisés en Égypte et les refoulements vers la zone de guerre. L'ampleur du désastre actuel au Soudan est, en effet, impossible à dissimuler.

Un mois après la publication du document, la [Suisse a entamé des](#) négociations sous l'égide des États-Unis. Celles-ci ont échoué car les États-Unis et l'UE cherchent à reproduire une économie extractive et dépendante en plaçant des factions néolibérales au pouvoir ignorant ainsi la voix de la majorité du peuple soudanais, représentée par les comités de résistance, et leur [vision politique pour mettre fin à la guerre](#).

Il y a cependant beaucoup de choses que le document ne dit pas.

Ce que le papier cache

« D'autres financements ont été contractés avec des partenaires internationaux chargés de la mise en œuvre (suite à l'absence d'engagement politique avec les autorités nationales, ce qui signifie qu'aucun financement n'est fourni aux autorités de facto) ».

Les Émirats arabes unis [naviguent sous le drapeau du Croissant-Rouge](#) livrent de l'aide et des armes avec les [mêmes avions-cargos](#). D'autres acteurs cruciaux fournissant une aide humanitaire au Soudan, comme les nombreux comités de résistance actifs dans plusieurs régions, ne sont ni mentionnés dans le document ni soutenus par l'UE.

Ces comités ont été la [plus grande réussite de](#) la société civile [dans la révolution](#), mais ils sont affaiblis par tous les acteurs internationaux impliqués, tandis que la population est réduite à un problème humanitaire à gérer. Le document de l'UE évoque la destruction du « tissu social à un degré catastrophique ». Les acquis de la révolution, qui auraient pu contribuer à reconstruire ce tissu social, sont sapés, voire anéantis, par l'accord conclu entre l'UE, d'autres acteurs et les Émirats arabes unis dans le cadre des pourparlers de paix de [Genève](#).

« L'évolution du contexte géopolitique rend le Soudan encore plus important pour les intérêts géostratégiques de l'UE ».

L'UE n'est pas à la hauteur des « intérêts géostratégiques ». L'Afrique de l'Est est devenue le terrain de jeu des Émirats et, dans une moindre mesure, de l'Arabie Saoudite, de l'Égypte, de l'Éthiopie et de la Turquie. L'Europe s'aligne sur les intérêts des États du Golfe, particulièrement ceux des Émirats, récemment désignés comme [principal allié régional](#) des États-Unis. L'Occident cherche des pétrodollars et des partenariats énergétiques à une échelle bien supérieure à ce que l'Afrique de l'Est peut offrir.

Cependant, les Émirats, poursuivent leur propre stratégie qui, outre le traitement spécifique de la main-d'œuvre migrante, est centrée sur la logistique, l'investissement et l'influence notamment via une « ceinture de pots-de-vin » visant à renforcer leurs liens avec Djibouti, la Somalie, l'Éthiopie, le Kenya, l'Égypte et le Tchad. Depuis la révolution arabe, le pays promeut [un programme contre-révolutionnaire](#), hostile aux mouvements démocratiques favorables aux politiques islamistes. L'UE, pour le meilleur ou pour le pire, laisse les Émirats agir librement. Ces dynamiques géopolitiques alimentent de nombreux problèmes régionaux, notamment l'expulsion de populations et les camps de réfugiés surpeuplés au Tchad, au Kenya et ailleurs.

L'endiguement des réfugiés avant tout

La principale cause des difficultés de l'UE en Afrique de l'Est, en Asie de l'Ouest et en Afrique du Nord réside dans sa priorité donnée à la gestion des réfugiés, au détriment d'autres objectifs politiques. Cela a conduit l'UE [à soutenir la milice RSF pendant des années](#) contribuant ainsi à sa notoriété internationale et rendant l'UE en partie responsable de l'ascension de la RSF en tant qu'acteur mondial.

Le coût très élevé de la gestion des réfugiés en Afrique du Nord, auquel l'UE participe ouvertement et secrètement, est bien plus préoccupant. Le document de l'UE mentionne les quelque 8 000 réfugiés soudanais ayant traversé la Méditerranée centrale, mais il omet les dizaines de milliers de personnes bloquées en Libye et en Tunisie, qui [tentent de survivre dans des camps informels installés dans des oliveraies, ou qui sont déportées dans le désert](#), après l'interception de leurs bateaux par les garde-côtes tunisiens.

Approches alternatives pour l'aide de l'UE au Soudan

Il n'est pas pertinent ici de débattre des préférences politiques de l'électorat européen, qui sont en décalage avec les évolutions mondiales et entraînent une crise profonde dans les démocraties occidentales. La classe politique aurait dû chercher un équilibre entre les attentes des électeurs européens et les intérêts des populations du Sud. Au lieu de cela, elle suit les discours de la droite, creusant ainsi sa propre tombe.

Concernant le Soudan, cette responsabilité politique aurait pu débiter dans trois domaines :

Il est possible de soutenir les comités de résistance (CR) au Soudan et de les intégrer dans les solutions de paix, ce qui préserverait une partie du tissu social soudanais et permettrait

de créer des mécanismes pour acheminer l'aide humanitaire là où elle est le plus nécessaire, notamment dans les camps de réfugiés. Investir dans les CR est essentiel pour limiter les déplacements forcés et préserver les dernières ressources démocratiques du Soudan.

L'UE pourrait maintenir une distance critique vis-à-vis du nouvel impérialisme régional des Émirats, qui promeut un capitalisme réduisant les individus à une main-d'œuvre mobile, les considérant autrement comme mieux placés dans des camps de réfugiés.

Accueillir les réfugiés soudanais dans l'UE, comme cela a été fait pour les Ukrainiens, leur permettrait de travailler et de soutenir leurs proches, générant des envois de fonds bien supérieurs à ceux que l'UE pourrait mobiliser.

Le financement humanitaire de l'UE est considérable, tout comme celui des Émirats. Cependant, ces fonds ont un arrière-goût amer : les Émirats visent à éloigner les personnes gênant leurs investissements, tandis que l'UE cherche à repousser les réfugiés. Cela ressemble, en un sens, à une alliance de convenance.

Conclusion

En résumé, le document révèle l'aveuglement - ou le silence délibéré - de l'UE sur deux points cruciaux :

Le rôle des Émirats arabes unis dans le déclenchement de la guerre au Soudan, que même le Conseil de sécurité n'a pu ignorer dans son [rapport d'avril 2024](#).

Les Émirats arabes unis ont joué un rôle déstabilisateur dans le conflit soudanais, intensifiant une guerre qui dévaste la région et épuise les ressources humanitaires internationales. En apportant aux Forces de soutien rapide (FSR) un soutien militaire et financier substantiel, les Émirats ont renforcé l'un des acteurs les plus agressifs du conflit.

Ce soutien extérieur a intensifié et prolongé les hostilités, compliquant la recherche de paix et la négociation d'un cessez-le-feu par les médiateurs internationaux. Cette intervention a non seulement alimenté la violence, mais aussi déstabilisé les régions voisines, épuisant l'aide humanitaire et provoquant des déplacements massifs, avec des millions de personnes fuyant les zones de conflit.

Malgré la condamnation internationale, l'ingérence des Émirats arabes unis au Soudan reflète des ambitions géopolitiques plus larges, ignorant les graves conséquences humanitaires et aggravant ainsi la crise soudanaise.

Le mépris de l'UE pour les comités de résistance soudanais a gravement affaibli les efforts de consolidation de la paix et la résilience locale au Soudan.

Ces organisations de base, ancrées dans les communautés soudanaises et au cœur de la résistance civile, incarnent une voix forte pour la gouvernance démocratique et la justice sociale. En écartant les comités de résistance (CR), la communauté internationale néglige l'une des forces les plus organisées et efficaces pour la paix au Soudan.

Cette exclusion aliène des acteurs locaux possédant une connaissance précieuse du contexte sociopolitique et jouant un rôle clé dans la mobilisation pour la résistance non violente et la transition démocratique.

Sans l'implication de ces groupes, les initiatives de paix risquent d'apparaître déconnectées de la volonté du peuple soudanais, réduisant ainsi leur légitimité et leur efficacité. Il est essentiel de reconnaître et d'intégrer les comités de résistance (CR) pour assurer des efforts de paix durables, ancrés dans le soutien local, indispensables à une solution pérenne de la crise soudanaise.

Soutien de l'UE aux régimes violents et autoritaires : pas de fin en vue

- Yasha Maccanico, *Statewatch*

La migration à travers la Méditerranée centrale est un sujet récurrent au sein de l'UE depuis plus d'une décennie. En juillet, le groupe de travail du Conseil sur les aspects extérieurs des migrations a examiné un document rédigé par la présidence hongroise du Conseil. Se concentrant sur l'Égypte, la Libye et la Tunisie, ce document affirme que les défis « se sont aggravés et sont devenus plus complexes en 2023 ». Il s'agit notamment des dangers en mer et des lacunes en matière de conditions de vie, d'infrastructures et d'aide humanitaire sur terre. Comme à l'accoutumée, le rôle joué par la politique migratoire de l'UE dans la création de ces « défis » n'est guère mentionné.

Données : augmentation depuis trois ans du nombre de franchissements des frontières en Méditerranée centrale

Document:

- [Aperçu de la route de la Méditerranée centrale - Document de la présidence](#) (pdf)
- [Externalisation de l'archivage des documents de frontières](#)

En 2023, les franchissements irréguliers des frontières de la Méditerranée centrale ont augmenté pour la troisième année consécutive. Le nombre suivant de personnes a été enregistré comme ayant franchi la frontière :

- 2021 : 67,724
- 2022 : 105,561
- 2023 : 158,020

Les principales nationalités enregistrées sont les bangladaises, l'égyptiennes, les guinéennes, les tunisiennes et les ivoiriennes. On observe également une augmentation des arrivées de Burkinabés, Maliens et Soudanais. Les arrivées de ressortissants nord-africains, en revanche, ont diminué en 2023 :

- -57,2% des Algériens
- -45,1 % des Égyptiens
- -1,8% des Tunisiens

La Libye est désormais le principal pays de départ, avec 56 % des départs, surpassant la Tunisie. Une hausse des arrivées a débuté en mars 2024, suivant une baisse au troisième trimestre 2023. Les variations saisonnières, influencées par les conditions météorologiques, sont courantes. Toutefois, l'augmentation reste inférieure à celle de l'année précédente, indique le document.

Principaux facteurs à l'origine des changements récents

La présidence hongroise attribue ces changements à plusieurs facteurs principaux : le « partenariat global » de l'UE avec l'Égypte et la Tunisie, couvrant la migration et la mobilité, ainsi qu'aux « efforts des autorités libyennes et tunisiennes dans la lutte contre la contrebande et la protection des frontières ».

Le document associe également le renforcement des mesures de lutte contre la migration irrégulière dans ces pays à des facteurs internes, tels que la « situation économique tendue » et une « perception publique négative de la migration ». La promotion des expulsions depuis les pays d'Afrique du Nord « devrait rester une priorité ».

L'UE entend soutenir ces actions malgré leurs lourdes conséquences pour les droits humains, notamment en poursuivant la coopération policière avec les États nord-africains. Le document mentionne un plan d'action de l'UE axé sur la détection et le démantèlement des groupes criminels impliqués dans la contrebande, avec la création de groupes de travail spécialisés pour les enquêtes et opérations.

Le plan d'action prévoit également des efforts pour

- améliorer les échanges d'informations et de renseignements en temps réel avec Europol et Eurojust ; et
- améliorer les enquêtes dans les « pays d'origine, de transit et de destination » le long de la Méditerranée centrale.

Le document de la présidence indique que la task force opérationnelle méditerranéenne d'Europol, créée dans le cadre [du plan en dix points pour Lampedusa](#) en 2023, « produit des résultats fructueux ». Elle est vue comme un outil pour « renforcer la coopération opérationnelle » avec les États membres et au-delà.

Réticence de l'Égypte à l'égard des accords et de la coopération avec Europol

Malgré des déclarations encourageantes, tous les partenaires nord-africains de l'UE ne sont pas aussi favorables à une coopération policière renforcée. Le document indique que l'Égypte est réticente à adopter une déclaration sur la migration et la mobilité et à intensifier sa collaboration avec Europol.

L'Égypte est décrite comme ayant un « nombre important de migrants » sans départs significatifs [depuis 2017](#), mais elle reste un pays de transit pour ceux qui cherchent à atteindre les points de départ, principalement en Libye. Le document mentionne des « statistiques de 2022 » plaçant les Égyptiens parmi les dix premières nationalités non européennes suspectées de traite des êtres humains, bien que ces chiffres ne soient pas clairement définis.

L'émergence de « paquets hybrides de contrebande » a également été observée, combinant des voyages légaux, semi-légaux et irréguliers à travers l'Égypte vers d'autres points de départ. En mars 2024, un [partenariat stratégique et global](#), soutenu par un financement de 7,4 milliards d'euros jusqu'en 2027 a été lancé. Il couvre six piliers :

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

- les relations politiques ;
- la stabilité économique ;
- le commerce et l'investissement ;
- la migration et la mobilité ;
- la sécurité et la démographie ; et
- le capital humain.

Depuis lors, la Commission a proposé une déclaration commune sur la migration et la mobilité couvrant la gestion des frontières, la lutte contre la contrebande et la traite des êtres humains, les retours (de ressortissants égyptiens de l'UE et de retours volontaires de l'Égypte vers les pays d'origine), la réintégration, la migration légale, la mobilité de la main-d'œuvre et l'asile

Cependant, la note de la présidence hongroise précise que « la partie égyptienne n'a pas encore manifesté d'intérêt pour conclure une déclaration commune sur la migration et la mobilité » et montre également peu d'enthousiasme pour négocier un accord d' « échange de données personnelles avec Europol ».

C'est peut-être en raison de cette réticence que la commissaire européenne aux migrations et des affaires intérieures, Ylva Johansson, s'est rendue au Caire début septembre pour [tenter de persuader les ministres égyptiens](#). La semaine suivante, le ministre hongrois des affaires étrangères s'y est également rendu mais avec un [discours](#) assez [différent de celui de Mme Johansson](#), déclarant : « Bruxelles représente le danger, tandis que Le Caire protège l'Europe en matière d'immigration ».

D'autres discussions ont eu lieu dans d'autres cadres : un dialogue de haut niveau sur les migrations avec l'Égypte, impliquant le Service européen pour l'action extérieure et deux directions générales de la Commission, était prévu pour le 16 juillet 2024.

Tunisie : faire face à l'augmentation des départs, sans tenir compte de la répression autoritaire

Les arrivées depuis la Tunisie ont atteint un niveau record en Italie en 2022 (32 371 personnes), suivant le tournant autoritaire du président Kais Saied. La tendance s'est accélérée en 2023, avec un triplement des arrivées, atteignant 99 000 personnes. Ces chiffres ont poussé l'UE à négocier un « [partenariat stratégique et global](#) » avec la Tunisie, conclu en juillet 2023.

L'accord s'appuie sur l'accord d'association UE-Tunisie et comporte cinq « piliers » :

- la stabilité macroéconomique ;
- le commerce et l'économie ;
- la transition vers l'énergie verte ;
- les contacts interpersonnels ; et
- la migration et la mobilité

L'externalisation des frontières : Le suivi de la politique d'externalisation de l'UE
Bulletin 3, 14 octobre 2024

Le document de la présidence hongroise souligne que le pilier « migration » est une « priorité majeure » et que l'échange d'informations et la transparence "restent essentiels". Cependant, comme l'Égypte, la Tunisie n'a pas montré d'intérêt pour un accord d'échange d'informations avec Europol, malgré des négociations en cours depuis une autorisation du Conseil en 2018.

Quoi qu'il en soit, les fonds de l'UE continuent d'affluer dans le pays.

En 2024, un financement de 53 millions d'euros pour des projets liés aux migrations a été contracté, sur un engagement total de 105 millions d'euros émis du budget d'aide et de développement de l'UE via l'instrument NDICI. Cette somme s'ajoute à « environ 200 millions d'euros de programmes en cours ».

La présidence souligne que la deuxième table ronde sur les « partenariats avec les talents », tenue à Tunis en juin 2024, représente une réussite pouvant mener à un accord sur une feuille de route commune et à une troisième table ronde en 2025. Ces « partenariats pour les talents » visent à faciliter la migration de la main-d'œuvre vers l'UE.

En plus de soutenir les autorités tunisiennes dans l'interception des tentatives de traversée, le financement de l'UE a permis d'augmenter les « retours volontaires » depuis la Tunisie vers les pays d'origine, avec 3 300 personnes renvoyées entre janvier et mai 2024, contre 2 500 en 2023.

Entre-temps, la situation dans le pays s'est aggravée. La fourniture de services de base par le HCR a été entravée par une « détérioration de la situation des migrants en Tunisie », reconnaît le document, une rare admission de cette évolution négative en Afrique du Nord. Toutefois, aucune responsabilité n'est mentionnée, ni aucun lien établi avec l'externalisation de la politique migratoire de l'UE, malgré les nombreux [appels lancés par la société civile](#).

La Libye dans un contexte décousu

La Présidence reconnaît que la situation politique en Libye complique l'instauration de la paix et de la stabilité, en raison de la présence de deux autorités exécutives : le gouvernement d'unité nationale à Tripoli et le gouvernement de stabilité nationale dans l'est. Elle omet cependant de mentionner la fragmentation des « garde-côtes » du pays.

Malgré cela, l'engagement bilatéral entre l'UE et les autorités de Tripoli s'est intensifié après la conférence de la Commission en novembre 2023, qui a lancé une « Alliance mondiale pour lutter contre le trafic de migrants ». La note de la présidence suggère plusieurs domaines pour une coopération renforcée, notamment :

- la gestion des frontières ;
- les opérations de recherche et de sauvetage ;

- la prévention des départs ;
- une gouvernance efficace des migrations ;
- l'augmentation des « retours humanitaires volontaires » ;
- l'amélioration de la protection internationale ; et
- les droits de l'homme et la coopération dans le domaine de la migration de la main-d'œuvre.

Les États membres, la Commission et le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) ont recommandé la prudence, la progressivité et un suivi rigoureux pour la coopération avec la Libye. Pourtant, les échanges semblent avoir été intenses.

En février, les directions générales de la Commission pour les migrations (DG HOME), le voisinage et l'élargissement (DG NEAR), ainsi que le SEAE se sont rendus à Tripoli pour échanger avec les autorités libyennes. Les Libyens ont exprimé leur intérêt pour renforcer la coopération dans le sud et l'est du pays, soulignant « l'importance de consolider les centres d'accueil et d'augmenter les retours volontaires ».

En mai, une délégation libyenne s'est rendue à Bruxelles, confirmant son ouverture à la coopération sur « la lutte contre la migration illégale, le renforcement des opérations de recherche et de sauvetage, l'amélioration de l'accès des organisations internationales aux centres d'accueil et le soutien aux réfugiés ». L'UE a évoqué des alternatives à la détention et la simplification des procédures pour accroître les retours « volontaires ».

Du 29 juin au 2 juillet, une délégation de l'UE s'est rendue à Tripoli et Benghazi. À Tripoli, les discussions ont porté sur un programme migratoire global, avec des relations qualifiées de dynamiques et « positives ». À Benghazi, la réunion, strictement technique, s'est déroulée entre les autorités compétentes.

Caché au vu et au su de tous : ce qui n'est pas dit

Premièrement, le document de la présidence met l'accent sur les mesures de répression et de contrôle, sans considérer leurs effets. Il néglige l'hypothèse que le modèle de politique migratoire de l'UE et la persécution par des régimes autoritaires pourraient être à l'origine des « défis » actuels. Malgré cette omission évidente, il affirme :

« Dans les mois à venir, on verra peut-être plus clairement si les efforts de coopération entrepris jusqu'à présent peuvent s'attaquer aux causes profondes de l'immigration clandestine et pas seulement à ses conséquences ».

Deuxièmement, l'UE n'est pas réputée pour ses partenariats avec des groupes dangereux. Si elle évoque brièvement les milices libyennes sous le terme « groupes armés », d'autres liens sont ignorés, notamment ceux des institutions infiltrées ou affiliées aux milices. Cette

collusion est devenue plus visible après l'[assassinat d'Abd al-Rahaman al-Milad](#), connu sous le nom de Bija, commandant des garde-côtes libyens à Zawiya, accusé de liens avec le trafic et tué lors d'une fusillade entre gangs le 1er septembre à Tripoli. Le soutien de l'UE à ces organisations peut accroître leurs profits, les mêmes personnes étant piégées dans un cycle de tentatives de traversée, d'interception en mer et de détention en Libye.

Des procès en cours cherchent à démontrer l'illégalité des actions de l'UE et de ses États membres. En septembre 2024, l'organisation de sauvetage en mer Méditerranéenne a déposé une plainte auprès de la Cour pénale internationale (CPI) contre le ministre italien de l'Intérieur *Matteo Piantedosi*, qui s'était vanté d'avoir intercepté et renvoyé en Libye 16 220 personnes en 2024. Début octobre, *Refugees in Libya et Front-Lex* ont porté plainte contre Frontex, exigeant qu'il cesse de transmettre aux autorités libyennes la localisation des bateaux en détresse. Néanmoins, la coopération entre Frontex et les garde-côtes libyens [se poursuit sans relâche](#).

Troisièmement, il est contradictoire que la section sur la Tunisie affirme que toutes les activités financées par l'UE « devraient être ancrées dans le respect des droits humains et de la dignité humaine de tous les migrants, réfugiés et demandeurs d'asile, conformément au droit international ».

Les autorités tunisiennes ont lancé [une vague de répression](#) contre la dissidence politique, la société civile, les médias et les avocats, en plus de déclarations racistes et des actes de violence à l'encontre de la population noire du pays, les personnes en déplacement et leurs soutiens. Les violations des droits humains, notamment celles touchant les personnes traversant la Tunisie, [se sont aggravées](#) après la signature du « partenariat stratégique et global ».

De plus, les garde-côtes tunisiens [mettent des vies en danger par des](#) « pratiques illégales et violentes », dénonce l'organisation *AlarmPhone*. Selon elle « le renforcement des capacités d'interception de la Garde nationale tunisienne » vise à « instaurer un régime de non-assistance en mer et de repousser 'par procuration' ».

Les organisations de la société civile de part et d'autre de la Méditerranée ont condamné le soutien de l'UE à la Tunisie et ont [appelé à y mettre fin](#). Il reste à voir quel impact, le ca échéant le [score de 90 % obtenu](#) par le président Saied aux récentes élections aura sur le soutien de l'UE.

Quatrièmement, la coopération avec l'Égypte suscite des inquiétudes, notamment en raison de la répression des opposants politiques d'Al-Sisi. Des [refoulements massifs de](#) réfugiés vers le Soudan ont également eu lieu, malgré le conflit armé en cours.

Enfin, tout accord permettant l'échange de données personnelles entre la Tunisie, l'Égypte et Europol risque de comporter des [informations peu fiables ou susceptibles d'entraîner des persécutions](#). Selon l'agence de police de l'UE, ces données pourraient être utilisées dans

les procédures de filtrage ou d'examen des demandes d'asile, mettant en péril la vie et le droit l'asile des personnes concernées.